

FORMATION 2024

PROGRAMME DÉTAILLÉ



FISCALITÉ DES ESSMS

Maîtriser la fiscalité du secteur social et médico-social

Durée

1 jour

Publics

- Secrétariat général
- Directeurs d'établissement
- Directeurs administratifs et financiers
- Trésoriers et comptables

Prérequis

- Compréhension des documents comptables
- Connaissances de base en gestion du secteur social et médico-social

Moyens mobilisés

Au choix : présentiel ou visioconférence.

Modalités pédagogiques :

- Exposés théoriques
- Exercices d'application
- Cas pratiques

Modalités d'évaluation

- Évaluation des travaux réalisés et analyse des résultats
- Questionnaire d'évaluation des acquis en fin de formation

Délai d'accès

La formation est organisée dans un délai de 3 mois à compter de la demande.

Accessibilité

Pour connaître nos modalités d'accès et d'accueil des publics en situation de handicap, merci de nous contacter.

Inscription & informations

formation@jégardcreatis.com

Tarifs

Prestation INTRA adaptée aux attentes.
Devis sur demande

Les organismes gestionnaires à but non lucratif sont a priori exonérés de tout impôt. Cependant, certaines actions ou activités peuvent être assujetties à des impôts et taxes, au même titre qu'une entreprise.

Vous souhaitez mieux connaître les règles fiscales auxquelles sont confrontés les organismes gestionnaires et maîtriser leurs relations avec l'administration fiscale.



Objectifs et compétences visées

- Identifier les différents mécanismes fiscaux des structures à but non lucratif
- Déterminer le régime fiscal d'une association et ses conséquences
- Distinguer les différentes étapes d'un contrôle fiscal
- Gérer les particularités fiscales de certaines activités ESSMS (ESAT, Entreprises insertions...)



Contenu de la formation

Présentation générale

1. La non lucrativité des associations

- La gestion désintéressée de l'OSBL
- Le caractère non concurrentiel de l'OSBL

2. La livraison à soi-même au taux réduit

3. Le fichier des écritures comptables

4. La mise à disposition du personnel

5. La notion d'intérêt général

6. La particularité fiscale des ESAT

7. La sectorisation, filialisation des activités lucratives

- La franchise de base
- La sectorisation
- La filialisation
- La TVA